

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1742

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aujourd'hui une zone maraîchère, recevait autrefois le gibet de la ville de Constance. Il semble que plus personne ne sache exactement ce que recouvre aujourd'hui la notion de police champêtre et que des litiges autour de ce terrain ont déjà suscité d'alléchants conflits juridiques.

Cette thèse est une véritable mine d'or d'anecdotes et de considérations imperturbables sur les frontières helvétiques. Elle a le mérite de faire un sort à la notion de frontière naturelle – sommet de montagne ou bassin versant – qui est une invention des nationalismes du XIXe siècle et qui ne correspond à aucune réalité antérieure. A ce titre, la Suisse est un fossile vivant, car, c'est pratiquement le seul pays, Royaume-Uni excepté pour

d'évidentes raisons, dont les frontières n'ont pas changé depuis 1815... Les vraies frontières «naturelles» sont en fait les axes économiques. L'important, sous l'Ancien Régime est de contrôler l'entier du passage des cols, d'où les frontières repoussées au sud des Alpes, y compris au col du Simplon. Et ce sont les deux côtés d'un fleuve qui importent pour contrôler le trafic, cas de Bâle ou de Schaffhouse.

Les frontières les mieux délimitées sont celles que nous avons avec l'Autriche, le Liechtenstein et l'Italie. Elles ont été relevées avec la plus grande précision après la Première guerre mondiale qui avait vu la défaite des empires centraux et quelques années plus tard, à la demande de l'Italie fasciste. Par contre, le

tracé est souvent plus imprécis avec la France, faute de relevés récents. La situation sur la frontière allemande, salmigondis de coutumes et de traités anciens, est la plus singulière. Qu'il s'agisse de l'empire wilhelminien, de l'Etat nazi ou de la République fédérale, personne ne s'est soucié, et la Confédération pas davantage, d'y mettre un semblant d'ordre; et au fond cette imprécision arrange tout le monde! Cette thèse absolument délectable est vraiment à recommander à tous les amateurs de poésie géographique.

François Schröter, *Les frontières de la Suisse: questions choisies*, Schulthess, Genève, 2007